

LOI N°2012-33 DU 19 SEPTEMBRE 2012

portant autorisation de ratification de l'accord de financement signé à Cotonou le 27 juin 2012 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement, dans le cadre du Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communes (PSDCC).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 14 septembre 2012,


Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de financement d'un montant de vingt neuf millions six cent mille (29 600 000) Droits de Tirages Spéciaux équivalant à quarante six millions (46 000 000) de dollars des Etats-Unis, soit vingt trois milliards (23 000 000 000) de francs CFA signé à Cotonou le 27 juin 2012 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement, dans le cadre du Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communes.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi d'Etat.

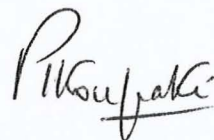
Fait à Cotonou, le 19 septembre 2012,

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


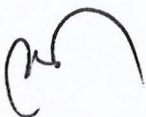


Dr Boni YAYI.-

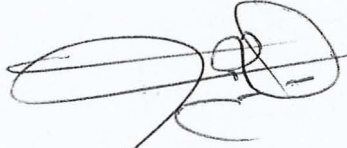
Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

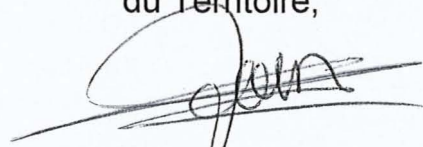


Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN.-

Le Ministre de la Décentralisation, de
la Gouvernance Locale, de
l'Administration et de l'Aménagement
du Territoire,



Raphaël EDOU.-

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 PM/CCAGEPPDDS 4 MEF 4 MDGLAAT 4 AUTRES
MINISTERES 24- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-
ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JO 1.-

